

## **2025 06 06 : DIRECTION MOBILITES CONSEIL DEPARTEMENTAL ISERE**

### **INFO ROUTES**

Monsieur,

Par courriels du 5 mai dernier, vous sollicitez le Département pour disposer d'une carte des centres techniques départementaux et d'un document répertoriant les prescriptions de voirie départementale.

Sachez que la première information est disponible sur le site [isere.fr](https://www.isere.fr/services-du-departement/presence-territoriale). Sur cette page, vous trouverez les 13 Maisons du Département. Si les centres d'entretien routier n'ont pas vocation à recevoir du public, le service aménagement rattaché à chacune d'elle gère les routes départementales sur son territoire.

Vous trouverez également ci-joint, une liste des arrêtés permanents qui recense l'ensemble des arrêtés de restriction catégorielle.

A toutes fins utiles, vous pouvez également consulter les informations relative

- au réseau routier départemental sur le site suivant :<https://www.isere.fr/observatoire-open-data/opendata>
- ou encore au trafic routier sur RD : <https://www.itinisere.fr/>

En espérant avoir répondu à votre demande,

Bien cordialement.



Direction des mobilités

[isere.fr](http://isere.fr)

[iseremag.fr](http://iseremag.fr)